

C'est D'Ille !





Chers concitoyens,

Le 13 mars dernier, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les budgets 2025 (principal, eau et assainissement) qui s'établissent à 30M€ dont 11M€ en section de fonctionnement et 19M€ en section d'investissement.

Malgré des choix difficiles imposés par une situation actuelle liée tant à l'instabilité et aux incertitudes nationale et internationale, qu'à la gravité de la situation financière de l'État, notre maîtrise budgétaire nous permet de continuer à investir sans pour autant augmenter les taux de fiscalité pour la 9ème année consécutive.

Pour cela, nous avons fait le choix d'un budget prudent, mais malgré tout ambitieux, s'inscrivant dans la continuité de nos engagements :

- Poursuite des travaux à l'Hospice,
- Rénovation de la piscine municipale pour une ouverture à l'année,
- Poursuite du renouvellement de nos réseaux d'eau et d'assainissement,
- Création d'une maison des associations culturelles à la maison des œuvres,
- Création de vestiaires et d'un club house au complexe sportif,
- Construction d'un groupe scolaire,
- Sans oublier la mobilisation d'une enveloppe financière de plus de 120 000 euros en faveur de nos associations.

Je vous souhaite un excellent printemps et vous invite à participer nombreux aux événements dont vous trouverez les dates en fin de bulletin.

Bonne lecture.

Willy Burghoffer, Maire d'Ille sur Tet

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	2
SOMMAIRE	2
CADRE DE VIE	3
RÉTROSPECTIVE	4
URBANISME / SÉCURITÉ	5/6/7
SPORT ET ASSOCIATIONS	8
TRAVAUX	9/10/11
SOCIAL ET SANTÉ	12
FINANCE PUBLIQUE	13/14
ÉTAT CIVIL	15
TRIBUNE LIBRE	15
CALENDRIER	16

C'est D'Ille !

Directeur de la publication :

Willy BURGHOFFER, Maire d'Ille sur Tet

Responsable de la rédaction :

Annabelle ALESSANDRIA, adjointe à la communication

Rédaction et photos : Equipe municipale, SuponjiStudio, O. Alvarado

Impression : Imprimerie du Mas

Mois de parution : Mai 2025

Dépôt légal : 24/10/2001



MAIRIE
ILLE SUR TET



Intramuros

Informations utiles

Pour suivre l'actualité de la municipalité :

Rendez-vous sur le site Internet de la commune :

www.ille-sur-tet.com

Suivez-nous sur la page Facebook : **Ville d'Ille sur Tet**

Contactez-nous par mail : mairie@ille-sur-tet.com



ville d'Ille sur Tet

CADRE DE VIE

Accueil des nouveaux Illois

Le mardi 17 juin, les nouveaux Illois sont invités à découvrir l'histoire de la ville et de son patrimoine au cours d'une visite guidée par Alain Sanchez, assistant de conservation du patrimoine.

A l'issue de la visite, vous pourrez échanger avec vos élus autour d'un apéritif de bienvenue.

Rendez-vous le mardi 17 juin, à 18h30 à La Catalane.
Renseignements et inscription au 04 68 84 73 12 ou via le formulaire (scannez le QR Code).

Nouveaux Commerces à Ille



Le mercredi 02 avril dernier, la Boucherie – Charcuterie Traiteur des Frères Vilanova en centre-ville a rouvert ses portes.

L'établissement a été repris par Battlle Virginie.

Sur place, vous pourrez retrouver l'huile d'olive des Orgues du domaine Fabre, mais aussi de la viande locale, comme le porc fermier du Can Mathilde à Eus ainsi que des produits de fabrication artisanale.

Place de la République, 66130 Ille sur Tet
De 8h à 13h et de 16h30 à 19h30, du mercredi au samedi
De 8h à 13h le dimanche.
Tél. : 04 68 35 34 06

L'application IntraMuros :

Pour rappel, vous pouvez retrouver toutes les actualités de votre commune, associations et commerces sur l'application IntraMuros !

Simple d'utilisation et gratuite, elle vous permet de consulter les alertes, mais aussi les évènements en cours ou à venir.

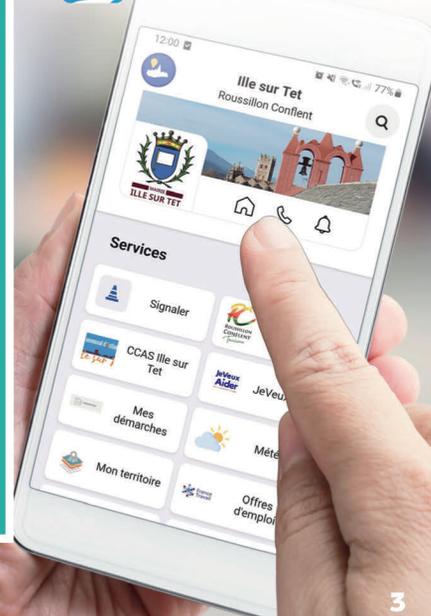
C'est aussi un espace où les associations et commerces ont la parole, elles peuvent se présenter et présenter leurs évènements.

Vous n'êtes pas encore inscrits sur IntraMuros ?
Prenez contact au 04 68 84 73 12 ou par mail :
communication@ille-sur-tet.com pour récupérer vos codes d'accès. C'est GRATUIT !

Grâce à un système de signalement, vous avez la possibilité d'avertir la Mairie en cas d'incivilité, fuite ou problème sur la voirie.



IntraMuros



RÉTROSPECTIVE

Cérémonie 19 mai

Goigs dels Ous au salon international de l'agriculture



Garoutade



Fest Y Vino



Art des jardins



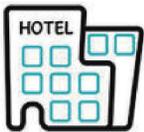
Carnaval

Braderie Petite Enfance



Festes catalanes d'hiver

Ouverture d'un Établissement Recevant du Public (ERP)



Un ERP, est un établissement public comme la mairie, mais aussi les commerces, les locaux associatifs, les écoles ...

• Dans le cas de la reprise d'activité d'un ERP :

Dans le cas de la reprise d'activité d'un Établissement Recevant du Public ou d'un rachat, vous devez connaître la situation de l'établissement au regard de la réglementation de sécurité incendie contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP.

Pour cela, vous pouvez demander à l'exploitant précédent, ou à défaut à la mairie, le dernier avis émis par la commission de sécurité afin de vous assurer que :

- 1) la visite périodique a bien été effectuée dans les délais réglementaires,
- 2) l'avis de la commission est favorable.

Dans le cas contraire, il y aura obligation de réaliser les travaux énumérés par le procès-verbal. Il s'agira de déposer une nouvelle demande d'autorisation de travaux soumis à autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (Cerfa N°13824*04).

• Dans le cas de la création d'un nouvel ERP :

Il est nécessaire, avant l'ouverture de l'établissement, de déposer en mairie le même formulaire, accompagné des pièces demandées (Cerfa N°13824*04). Des démarches complémentaires peuvent être obligatoires, selon le type d'établissement que vous souhaitez ouvrir (licence, etc.)

• **Dans tous les cas**, le propriétaire ou gestionnaire d'un ERP devra déclarer sa conformité aux règles d'accessibilité.

Plus d'informations : www.info.gouv.fr/accessibilite/accessibilite-des-etablissements-recevant-du-public-erp

Se renseigner auprès du service Urbanisme au 04 68 84 73 12 - mail : cadastre@ille-sur-tet.com



Sécurité

Feux récompense

Dans les zones urbaines et les traversées de villages, les vitesses excessives sont fréquentes et sources d'insécurité. Depuis quelques mois, ont été installés sur la commune 6 feux récompense, afin de renforcer la sécurité routière sur l'axe principal de la ville.

Il s'agit de **feux avec détecteur de vitesse**. Le principe du feu récompense, est simple : le feu est rouge au repos ; à l'approche d'un véhicule, si celui-ci roule à la vitesse réglementaire, le feu passera au vert. Si le véhicule dépasse la vitesse autorisée, ce dernier sera contraint de ralentir, voire de s'arrêter.

Le radar du feu récompense permet une détection des véhicules jusqu'à 120 mètres, afin de réguler la vitesse des automobilistes à 30km/h ou 50km/h (selon sa position dans la ville). Il peut arriver que le feu passe au rouge alors que le véhicule roule à la bonne vitesse, cela fait partie du cycle de régénération du feu.

Des contrôles aux jumelles par la Police Municipale sont effectués, afin de compléter la surveillance de la vitesse des automobilistes.



Vous souhaitez entreprendre des travaux ?

Toute modification de façade ou de volume de votre construction doit faire l'objet d'un dossier d'urbanisme avant le démarrage des travaux et avant toute commande de travaux auprès d'une entreprise.

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : aucune formalité

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

PORTAIL
DP

ABRI DE JARDIN

• < 5 m² : aucune formalité

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Conformité des travaux

Une fois les travaux réalisés, vous devez effectuer une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité de vos Travaux (DAACT).

Utilité du certificat de conformité ?

Si vous souhaitez vendre une maison dont le certificat de conformité n'a pas été délivré, le notaire va refuser la vente.

Si votre maison a moins de 10 ans, l'absence de certificat de conformité ou d'une attestation de non contestation de conformité des travaux peut vous exposer, en tant que propriétaire, à des sanctions administratives.

Si vous souhaitez acquérir une maison sans certificat de conformité, vous encourez de réels risques. Les conséquences de cette irrégularité ou de la non-conformité sont d'ordre pénal, civil, fiscal et administratif.

Lors d'une demande de prise en charge de sinistres par les assurances, vous pouvez ne pas être indemnisés si les dégradations concernent des travaux sans conformité.

Procédure de demande ?

Dépôt d'un formulaire de demande à la mairie. Une visite sera réalisée sur site par les services de la ville.

Cette dernière dispose de 3 à 5 mois pour vous transmettre l'autorisation (5 mois en cœur de ville car il est protégé par une ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

Le respect du plan d'urbanisme fait partie des critères d'obtention du certificat.

À RETENIR

Le certificat de conformité délivré à la suite d'un contrôle sur site permet d'attester de la conformité des travaux par rapport au permis de construire ou à la déclaration de travaux déposés.

Si vous souhaitez acheter ou vendre une maison de moins de 10 ans, ce certificat est obligatoire.

DÉCLARATION ATTESTANT L'ACHÈVEMENT ET LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX (DAACT)

Pour vos permis ou déclarations préalables, informez la mairie dès la fin de vos travaux.

La DAACT certifie que vos travaux sont conformes à l'autorisation donnée.



 RENDEZ-VOUS SUR :
www.service-public.fr

Ouverture de la piscine municipale

Cet été, la piscine ouvrira ses portes au grand public du 5 juillet au 31 août, tous les jours de 11h à 19h, sauf les mardis. Mais avant, elle accueillera durant 15 jours les enfants des écoles illoises, pour l'apprentissage du Savoir Nager.

Tarifs journée / Adultes : Résidents 4€ / Externes 6€

Tarifs journée / Enfants jusqu'à 16 ans * : Résidents 3€ / Externes 4€ / *gratuit pour les moins de 2 ans.

Retrouvez toute la grille tarifaire sur Intramuros ou bien sur le site Internet de la ville : www.ille-sur-tet.com

Comme l'année dernière, différentes activités seront proposées :

- Cours de natation, cours de perfectionnement, cours d'aquagym.



ROUTE DE PRADES, ILLE-SUR-TÊT

PISCINE MUNICIPALE



COURS DE NATATION

ENFANTS 5 À 12 ANS

10 LEÇONS 140€* / 160€
LUNDI AU VENDREDI 9H - 11H

COURS DE PERFECTIONNEMENT

ENFANTS + 12 ANS

COURS D'AQUAGYM



1 LEÇON 8€* / 12€
10 LEÇONS 60€* / 100€
LUNDI 19H - 19H45

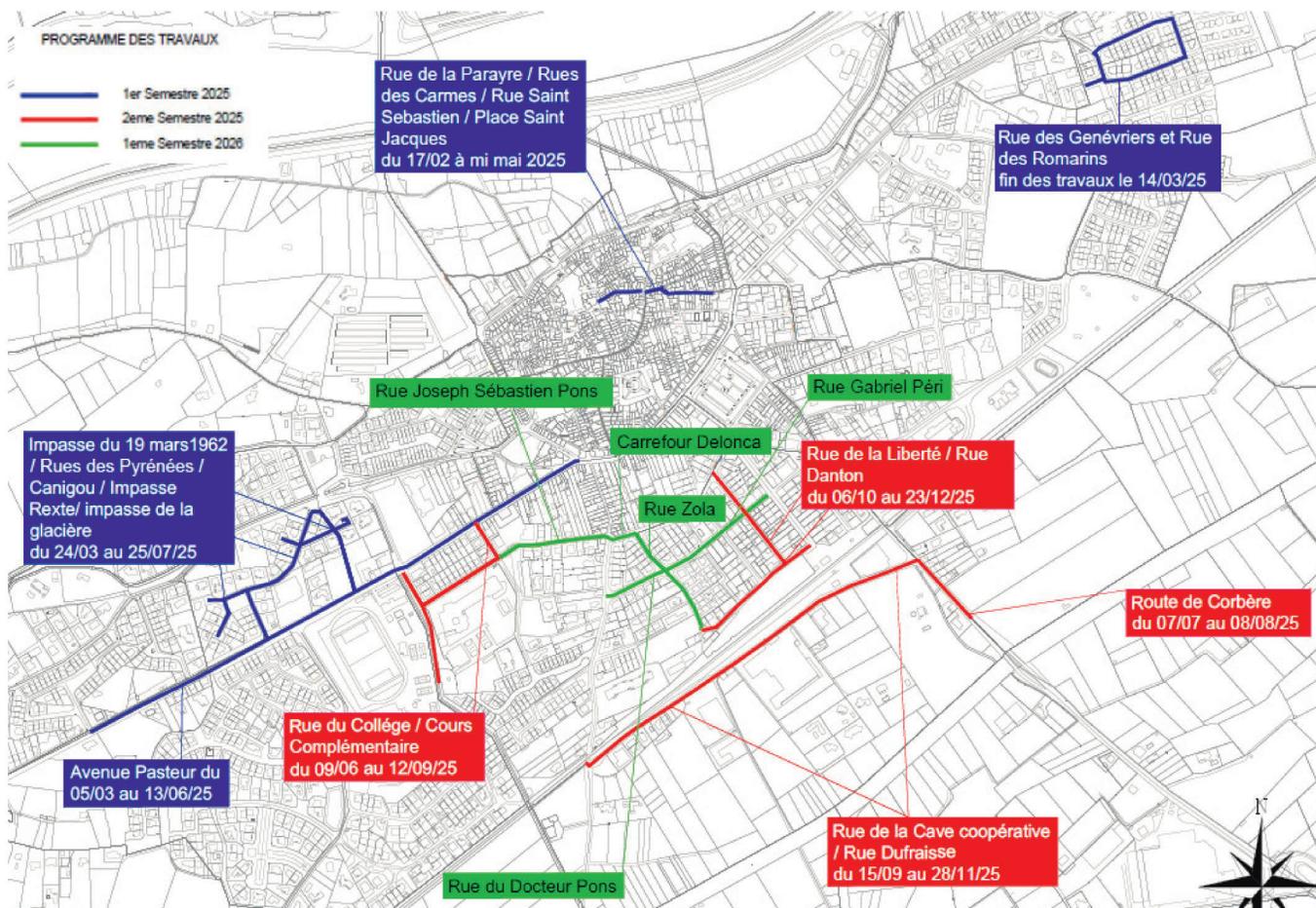
*Tarifs illois, sur présentation d'un justificatif de domicile et carte d'identité

Renseignements et inscriptions par mail à n.corbin@ille-sur-tet.com ou au 04.48.89.50.10.

Poursuite des travaux sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La commune continue son programme de rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, grâce aux financements de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Vous trouverez sur le plan ci-dessous les rues concernées pour l'année 2025 et début 2026 :



La circulation et le stationnement seront perturbés durant la durée des travaux (déviation, alternat...). Des coupures d'eau seront également nécessaire.

Nous vous remercions pour votre patience et votre compréhension.

Ces travaux sont chiffrés à **2 333 717,45 € HT** pour l'eau potable et **536 619 € HT** pour les eaux usées.

Nous préciserons dans le prochain bulletin municipal le plan de financement car nous sommes en attente des retours de nos partenaires (l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales).

La Maison des Œuvres transformée en Maison des Associations culturelles

La commune va créer une Maison des Associations culturelles dans la Maison des Œuvres, ancien hôtel particulier du 18^{ème} siècle, situé en cœur de ville.

Cet élément remarquable du patrimoine illois étant une construction très ancienne, des travaux sont prévus pour sa mise en conformité et afin d'améliorer sa performance énergétique et son accessibilité.

La Maison des Œuvres sera le nouvel outil de la vie associative culturelle, complémentaire de l'Hospice d'Ille,

situé juste en face. Ces deux entités font partie du pôle culturel, identifié dans le programme Petites Villes de Demain, participant ainsi à la dynamisation du centre historique d'Ille.

La maison des associations proposera des locaux adaptés aux différentes pratiques artistiques, partagés entre les associations, dans le cadre d'un planning correspondant à leur besoin.

Compte tenu de l'importance des travaux, le programme a été scindé en deux tranches. La première débutera en septembre 2025. Les nouveaux espaces créés accueilleront, dès septembre 2026, les associations.

Première tranche de travaux : **1,059 M€HT**. Subvention accordée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales. Attente de subventions de l'Etat, de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée et une seconde du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Nous préciserons le plan de financement dans le prochain bulletin municipal.





Architectes : NAS architecture



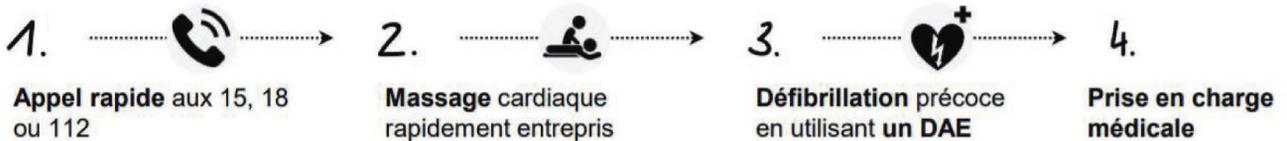
Droits des Femmes

Dans le cadre de la journée internationale du Droit des Femmes, la municipalité a proposé une séance de cinéma gratuite. Le film « La tresse », qui raconte l'histoire de trois vies, trois femmes sur trois continents, a réuni plus de 120 personnes.



Défibrillateurs

Le DAE, un élément clé de la chaîne de survie



Les Défibrillateurs Automatisés Externes (ou DAE) sont ces boîtes vertes fixées au mur qui contiennent le dispositif médical indispensable à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

La commune a donc installé dans différents emplacements de la ville cet outil, pour diminuer au maximum le délai de prise en charge d'un arrêt cardiaque.

Les différents emplacements des défibrillateurs sur votre commune :

- La Catalane, avenue Chopin
- Salle des fêtes, place de la république
- Piscine municipale, route de Prades
- Jardin du comte, rue du jeu de Paume
- Mairie annexe, square Jean Amade
- Cantine, rue Lucette Pla Justafre
- Le site des Orgues.

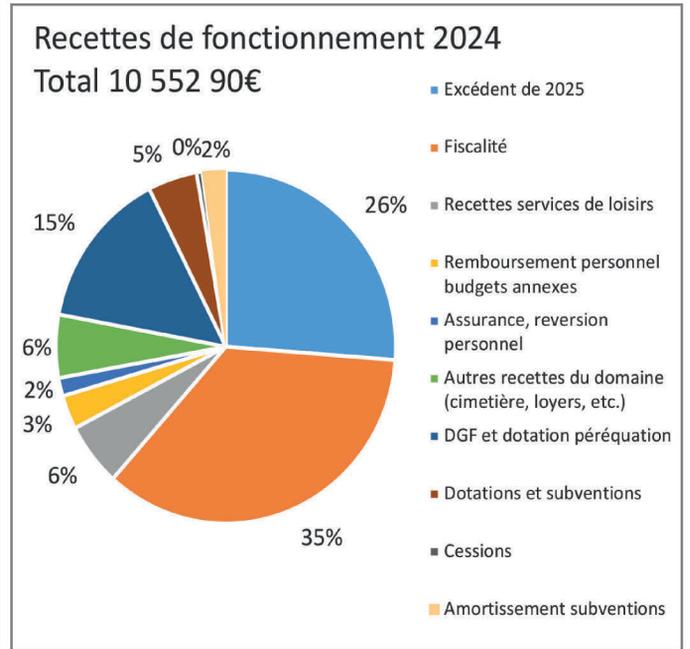
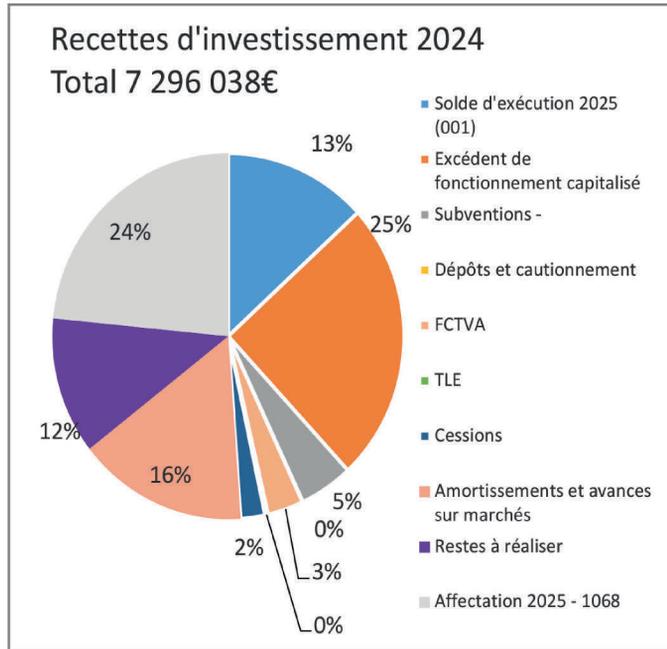
La police municipale possède également un DAE mobile, présent en permanence dans leur véhicule.



Sur la base du compte administratif 2024, voté par délibération le 13 février 2025.

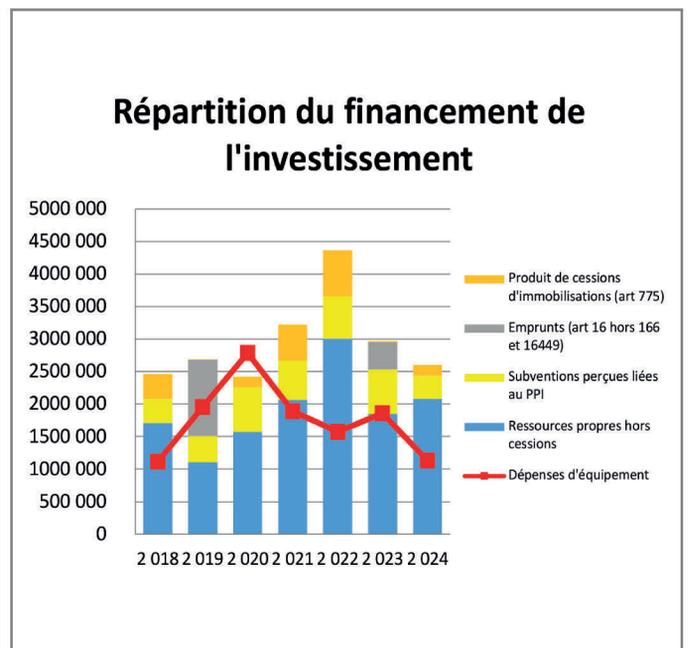
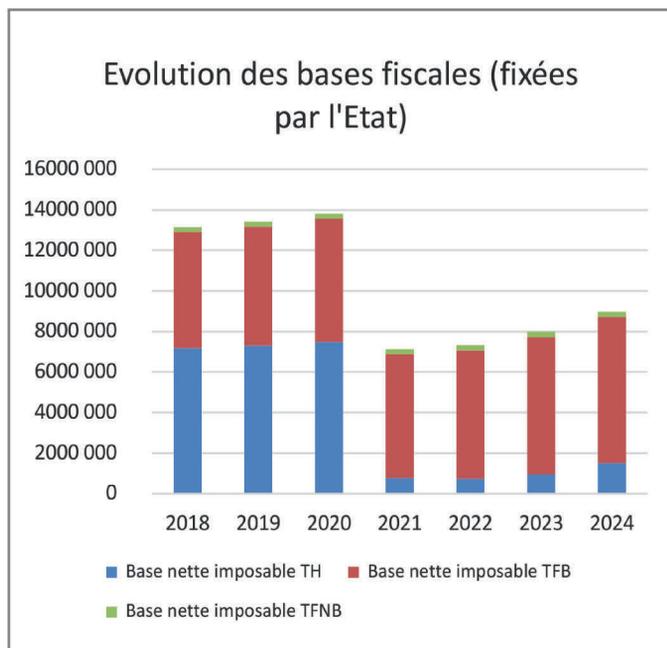
LES RESSOURCES :

recherche de revenus propres pour limiter la fiscalité. Recherche de subventions.

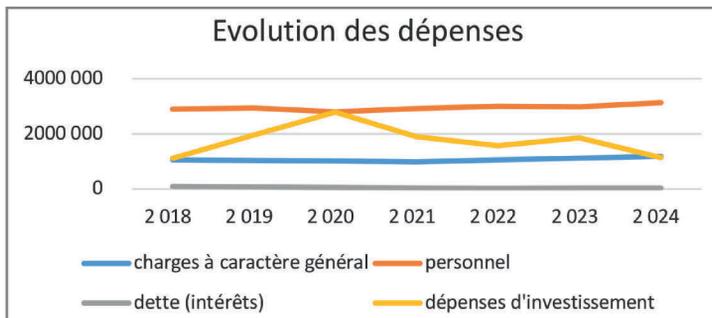
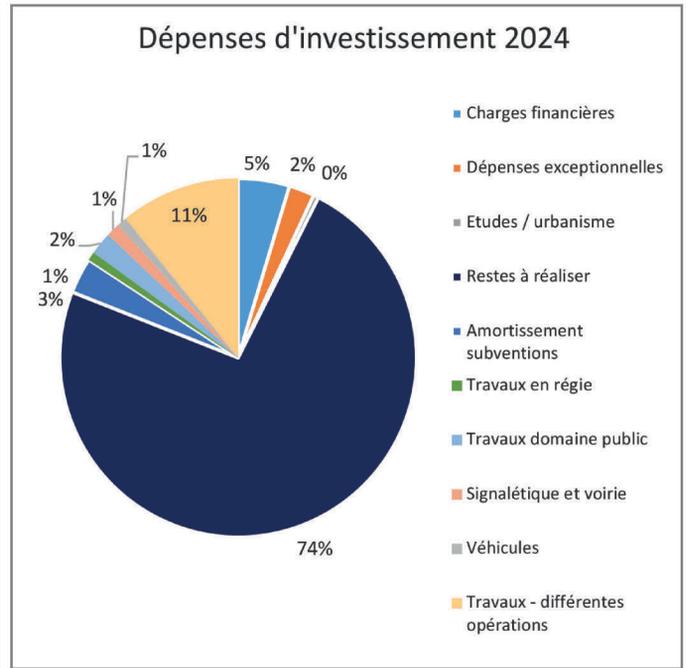
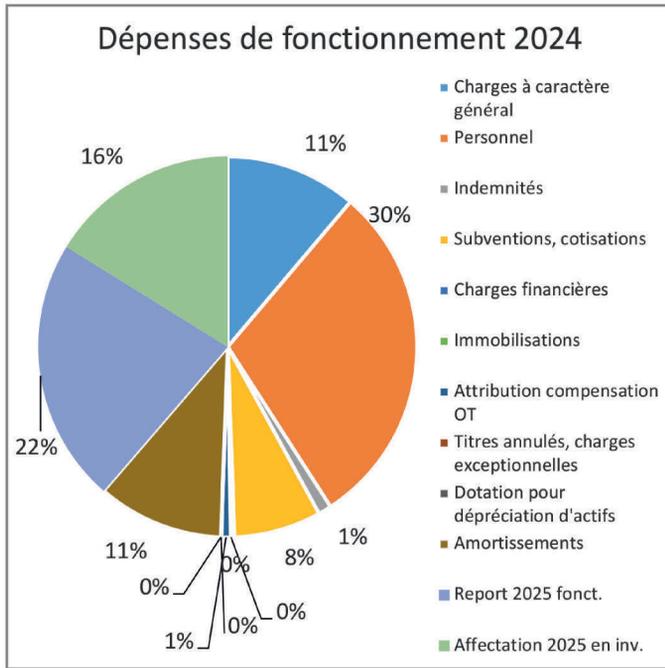


A NOTER :

- La fiscalité ne représente que 35 % des recettes de fonctionnement. Les taux n'ont pas augmenté depuis 2016.
- Nous avons la chance d'avoir des recettes propres, dont le site des Orgues (6 %), mais aussi des appartements, concessions cimetière, Hospice, parc photovoltaïque, etc. pour 6 % également.
- Prix de l'eau : la part **de l'assainissement n'avait pas augmenté depuis 2016**. Cette année, nous avons été contraints d'appliquer une hausse de 15 centimes pour compenser celle du prix des énergies et des produits pétroliers. Cette augmentation est cependant compensée par une baisse identique du prix de l'eau.
- En investissement, les subventions sont en permanence recherchées pour diminuer d'autant la part de notre autofinancement.



LES DÉPENSES : maîtrisées en fonctionnement pour pouvoir investir



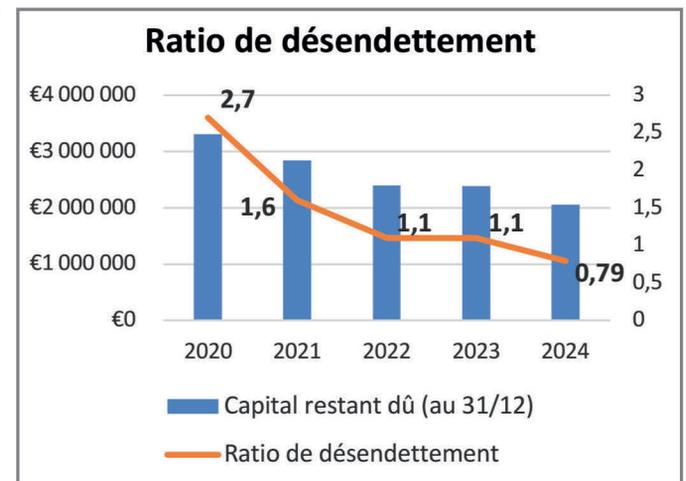
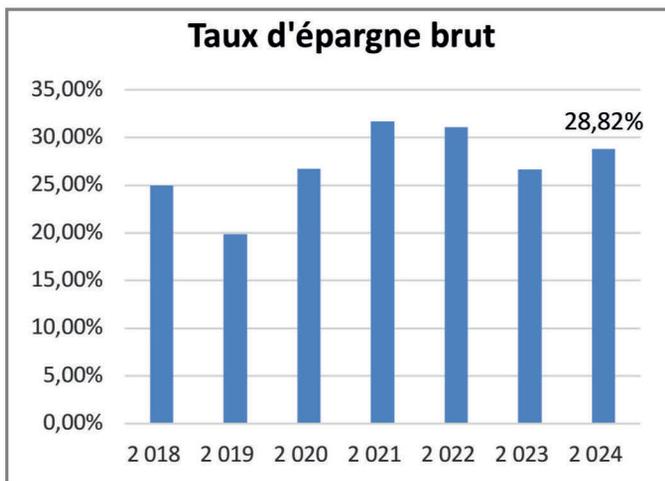
A NOTER :

- Des charges à caractère général qui diminuaient de manière constante pour être inférieures à la moyenne des communes de la même strate (211 € / hab. en 2024 contre 305 € pour les communes de la moyenne de la strate). Augmentation cependant depuis 2022 du fait de la crise énergétique, mais toujours en deçà des moyennes des communes de la même strate.
- De même pour les charges de personnel : 557 € / hab. en

2024 contre 604 € pour les communes de la même strate.

- Des investissements qui progressent au rythme des programmes et des projets. Nous avons terminé de gros programmes, d'où une baisse des dépenses depuis 2023, retard dans le financement des nouveaux projets.

La commune a beaucoup investi, et pourra continuer à investir grâce à sa bonne santé financière.



Le taux d'épargne brut indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacré à investir ou rembourser la dette. Un bon taux se situe entre 8 et 15%. Le nôtre représentant 28,82 % est considéré comme excellent.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute* annuelle.

Le nôtre est de 0,8 et s'établit depuis 7 ans dans la « zone verte**»

***Epargne brute** : Recettes – dépenses de fonctionnement

****Zone verte** : considérée par les analystes à 7 ans

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

Naissances du 1er janvier au 30 avril 2025

RICHIER Ethan, le 01/01/2025
 ALRIC ROUFFART Tiago, le 23/01/2025
 IRUJO Judith, le 16/02/2025

GUIRAO Margaud, le 22/02/2025
 DOMENECH Jude, le 13/03/2025

Mariages du 1er janvier au 30 avril 2025

FIOL Michel et ESTRADA BLANDON Gladys, le 22/02/2025
 FERRER Gaëtan et GRACIA Tamara, le 22/03/2025
 CASTILLO André et COURNUOT Jacqueline, le 19/04/2025
 YETOR Alain et CHALLUT Nathalie, le 28/04/2025

Pacs du 1er janvier au 30 avril 2025

DUFOUR Eliot et CALMETTE Inès, le 06/01/2025

Décès du 1er janvier au 30 avril 2025

CHANARD Simone, Vve BULLICH, le 02/01/2025
 QUÉRÉ Marguerite, Vve JONCHÈRE, le 03/01/2025
 MONZA Estelle, le 03/01/2025
 VANDAMME Guy, le 05/01/2025
 BELFORT Simon, le 15/01/2025
 SAUNIER Jackie, le 18/01/2025
 RIBEILL Danièle, le 20/01/2025
 RAYNAUD Jean-Christophe, le 21/01/2025
 RENAUD COTISSON Claudine, Vve GUEDON, le 21/01/2025
 SOLÉ Jérôme, le 23/01/2025
 NOLIBOIS Aimé, le 27/01/2025
 ROSES Georges, le 01/02/2025
 ROBINSON Gisèle, ép. MONIER, le 02/02/2025
 BOURGUIGNON Geneviève, le 03/02/2025
 TORRÈS-MONER Sylvia, ép. FONT, le 05/02/2025
 SARRAHY Claude, le 06/02/2025
 MORANO Ana, Vve OTON, le 08/02/2025
 BOUSCAIL Jean, le 09/02/2025
 QUINTA Irène, ép. PLA, le 09/02/2025
 SAGELOLY Ginette, Vve THOMAS, le 09/02/2025
 CANAL Isabelle, le 10/02/2025
 GRAULE Eveline, Vve CALMON, le 14/02/2025
 BOUSCAIL Lucie, Vve MASSÉ, le 15/02/2025
 PELLETIER Jacques, le 16/02/2025

MONCEU Andrée, Vve PLANAS, le 21/02/2025
 FERNANDEZ Dorothee, Vve TARDY, le 22/02/2025
 JUNG Anne, Vve JACQUET, le 24/02/2025
 DELHOMMEAU Colette, Vve LAILLÉ, le 22/02/2025
 MAURY Sarah, le 22/02/2025
 GORCE Jean-Pierre, le 23/02/2025
 ROCA Francine, Vve VAQUER, le 26/02/2025
 BONAVENTURE Emilie, le 15/03/2025
 JULIA Marie, Vve DEGLAVE, le 15/03/2025
 DARNIS Josette, ép. TAURAND, le 22/03/2025
 PAGES Eliane, ép. PARRILLA, le 22/03/2025
 NASI Joseph, le 27/03/2025
 RASSENT Janine, le 27/03/2025
 BOIX Audrey, le 31/03/2025
 MOINVILLE Jean-Claude, le 01 /04/2025
 GUERFI Mahfoud, le 02/04/2025
 FINES Armande, Vve CALMON, le 03/04/2025
 PLA Maurice, le 03/04/2025
 FABRE Henri, le 14/04/2025
 MASO Gilberte, Vve ROLLAT, le 14/04/2025
 LALLEMAND Mireille, Vve LAROCHE, le 20/04/2025
 MONIER Pierre, le 20/04/2025
 LAFITTE Marie-Thérèse, ép. MARY, le 23/04/2025
 ROURA Michel, 29/04/2025

TRIBUNE LIBRE

Aucun texte reçu du groupe d'opposition

À NE PAS RATER CET ÉTÉ !

Tous les lundis

Ateliers Sport66 Conçu pour les pers. de 60 ans et plus !

Salle des fêtes 9h à 10h30
Inscriptions et renseignements
au CCAS

13 mars au 27 juin

L'Il·la dels Poetes

El Taller [13] Treize
7ème édition du festival,
soirées de lectures.

17 mai

Journée des mésanges

Animation plein air et atelier
nichoir.
Avec l'association LPO

18 mai

80 ans du Club d'Ille XIII

19 mai au 23 juin

Atelier de découverte des marches Pas d'atelier le 9 Juin (férié)

Tous les lundis après-midi
Inscriptions et renseignements au
CCAS

27 mai

Journée nationale de la Résistance

Monument aux morts - 18h30

8 juin

Journée nationale d'hommage aux «morts pour la France» en Indochine

Monument aux morts - 11h

5 au 21 juin

Open des Orgues Tournoi 2^{ème} catégorie

Complexe tennis
Inscription sur TEN'UP
Possibilité de restauration sur
place

8 juin

Rifle

Salle La Catalane
Ouverture : 13h
Début : 15h

15 juin

Spectacle de fin d'année Ill'danse studio

La Catalane

16 et 17 juin

ZEZ' ART

Jardin du comte
06 29 66 95 25

17 juin

Accueil des nouveaux arrivants

La Catalane 18h30
Visite guidée puis apéritif

18 juin

Journée commémorative de l'appel historique du général de Gaulle

Monument aux morts - 18h30

21 juin

Fête des écoles

Jardin du Comte
Animations pour enfants

Fête de la musique

Place de la république

23 juin

Feux de la Saint-Jean

Place de la république

8 juillet

Vide grenier

Place du Foiral

Rifle

Salle La Catalane
Ouverture : 13h
Début : 15h

14 juillet

Fête Nationale

Mairie - 10h

20 juillet

Journée commémorative en hommage aux Justes de France

Cimetière des Castillounes - 11h

27 juillet

Course La ronde Illoise

31 juillet au 2 août

Fest'Ille Night XIII

Stade

3 août

Tournois de Pétanque

Stade Jean Galia



MAIRIE
ILLE SUR TÊT